

SEANCE DU 12 AVRIL 2019

Date de la convocation : 08.04.2019

L'an deux mille dix-neuf et le vendredi douze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Josette CRUVELLIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Etaient présents : Mmes et Mrs. CRUVELLIER Josette, CHAPPELLIER Laurent, LENNE Grégory, ABBO Alain, LAURONT Mireille, VETTU Guillaume, BERENGER Crystel, MEROT Josiane et COURTIOL Jimmy.

Etait absent : BRES Pascal,

Procuration : Néant

Secrétaire de séance : MEROT Josiane

Le compte rendu de la séance précédente est lu et approuvé à l'unanimité

Objet: Vote des taux d'imposition

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal a la possibilité de fixer les taux d'imposition de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier non bâti et de la taxe sur le foncier non bâti.

Après délibération, le conseil municipal décide unanimement de ne pas faire varier les taux des taxes directes qui restent donc :

Pour la taxe d'habitation :	9.19 %
Pour le foncier bâti :	6.81 %
Pour le foncier non bâti :	37.22 %

Objet : Budget commune

Madame Cruvellier présente le budget 2019 de la comptabilité M.14

La section de fonctionnement s'équilibre à 116 222.98 €

La section d'investissement s'équilibre à 191 845.39 €

Après examen et délibération, ce budget est approuvé à l'unanimité.

Objet : Budget eau M.49

Madame Cruvellier présente le budget 2019 de la comptabilité M.49

La section de fonctionnement s'équilibre à 96 530.27 €

La section d'investissement s'équilibre à 752 285.90 €

Après examen et délibération, ce budget est approuvé à l'unanimité.

Objet : Demande de subvention d'Etat et au Conseil Départemental pour la réhabilitation du local technique

Madame Cruvellier expose que des travaux sont à prévoir dans le local technique chemin de Patriargues. Il s'agit du désamiantage et réfection de la toiture, et de travaux de réhabilitation du bâtiment.

Les travaux sont estimés à environ 55 000 € HT.

Elle propose de solliciter l'aide de l'Etat et du conseil départemental pour financer ces travaux

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité ces projets de travaux, et autorise le maire à signer les documents nécessaires à la préparation des dossiers de demandes de subventions.

Objet : Questions diverses

Madame Cruvellier fait le point sur l'avancement des travaux de substitution de la ressource en eau potable par raccordement avec le syndicat AEP de l'Avène.

Alès Agglomération : les commissions assainissement collectif et eau potable de sont réunies les 1^{er} et 4 avril 2019 avec à l'ordre du jour la présentation du schéma directeur assainissement collectif et l'organisation du transfert de compétences.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30 minutes.